

Le Comité Technique Local (CTL) des Côtes d'Armor s'est réuni le jeudi 1^{er} juin 2017 à 9 heures, dans la salle de réunion de la direction, 17 rue de la Gare à Saint-Brieuc.

L'ordre du jour était le suivant :

1) Approbation des PV des CTL des 17 janvier et 02 février 2017

2) Évolution du règlement intérieur du CTL (pour avis)

Par note de service du 3 février 2017, le règlement intérieur des CT a apporté de nouvelles règles de fonctionnement.

- Il n'y aura plus de remboursement des frais de déplacement des représentants suppléants sans voix délibérative (sauf s'ils siègent en tant que titulaires).

- Suppression des autorisations d'absences administratives pour les mêmes suppléants sans voix délibérative.

- L'autorisation d'absence intègre les délais de route, la durée prévisible de la réunion et le compte rendu des travaux du comité. Elle sera équivalente à deux journées en considérant que la tenue du CTL se déroule sur une journée.

C'est une nouvelle régression des droits syndicaux et donc du droit de défense des agents à contrario du dialogue social mis en avant par l'administration.

En ce qui concerne les droits pour la tenue des CAPL, les autorisations d'absence seront d'une demi-journée pour préparer et une autre pour rendre compte des travaux sauf dans le cadre de CAPL de recours comprenant un nombre important de dossiers.

3) La réforme des domaines : au 1^{er} sept 2017

La direction générale a décidé la mise en place d'un pôle de gestion et d'évaluation domanial (PGD et PED) au niveau régional et le maintien d'un services local des domaines (SLD) dans le département. Ces derniers n'ayant plus qu'une mission de front office, une partie de leurs tâches étant transférées purement et simplement dans le pôle de gestion domanial (chiffre avancé

30%). On peut s'interroger sur le devenir à court terme de cette structure. Il s'agit du démantèlement pur et simple des services départementaux des domaines.

La CGT est fortement opposée à cette restructuration honteusement justifiée par le relèvement des seuils de saisine pour les acquisitions et prises à bail et l'interdiction des évaluations officieuses privant les petites collectivités et organismes de ce service public.

Elle est également opposée à la remise en cause des missions domaniales, quand bien même cela se ferait au nom du renforcement de la Politique Immobilière de l'État. Politique qui consiste avant tout, dans une pure logique d'austérité, à vendre tout ce qui peut l'être et à réduire les espaces de travail.

4) Campagne IR 2017 (pour information)

La campagne IR-ISF-TH 17 a été marquée par :

○ d'une part, la préparation de la mise en place du prélèvement à la source (PAS) avec plusieurs axes forts concernant aussi bien la déclaration papier que la déclaration en ligne :

- collecte des coordonnées bancaires de chaque foyer fiscal ;

- fiabilisation des états civils ;

- adaptation des modalités déclaratives afin que soient établis le taux de prélèvement et les éventuels acomptes contemporains.

○ d'autre part, la poursuite de la généralisation de la déclaration en ligne pour les usagers dont le revenu fiscal de référence de 2015 excède 28 000€.

L'accueil téléphonique aurait augmenté de 7 % environ pendant que l'accueil physique a diminué de 10 % environ, mais avec un temps plus long accordé à chaque contribuable du fait de la complexité de la déclaration et de ses annexes.

Un bilan intermédiaire sera fait, en septembre, sur les permanences tenues pendant la campagne IR pour Ploeuc-l'Hermitage et Perros Guirec dont les trésoreries ont été supprimées au 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre de l'Accueil sur Rendez-vous dans les SIP de Dinan, Guingamp et Lannion, un bilan sera fait à la fin du premier semestre.

5) Désignation des SIE ex-pôles enregistrement dont le comptable est en charge de l'établissement.

La mise en place du SPFE (service publicité foncière et enregistrement) à St-Brieuc se faisant sans évolution des applications informatiques de recouvrement, il faut donc bricoler ! Ce sont les SIE de Guingamp, Dinan et St-Brieuc qui continueront à assurer le recouvrement suite à contrôle du PCR (pôle de contrôle des revenus patrimoniaux ex fiscalité immobilière). On met en place des réformes mais on ne crée pas les bons outils. Le futur Fidji-enregistrement est espéré à l'horizon 2019 !!!

6) Tableau de bord de veille sociale 2016 (pour information)

Pour l'année 2016, le volume horaire écarté est de 2.601 heures pour 811 agents soit 3h20 de moyenne par agent. Mais dans certains postes cela représente plus de 10 h par agent.

- Il fait ressortir qu'un certain nombre de postes ont un volume horaire d'écartage très important qu'il convient d'analyser. À ce titre, une communication des écartements est faite aux chefs de service afin que ce point soit

éventuellement examiné avec les agents concernés quand cela devient chronique.

Pour la CGT, ces indicateurs ne doivent pas seulement servir en une simple déclinaison d'objectifs de performance pour les risques professionnels, l'intention étant de permettre aux directions de limiter leurs interventions aux services qui vont le plus mal au lieu d'identifier et de prévenir partout les situations en souffrance.

7) Point sur la circulaire relative aux conditions d'emplois des Agents Techniques des Finances publiques (pour information).

Devait se tenir l'examen de la circulaire relative aux conditions d'emploi des Agents Techniques des Finances publiques. La direction n'ayant travaillé que sur le choix des modules horaires des agents techniques, la CGT a redemandé la convocation d'un CTL pour examiner l'ensemble de la circulaire. Décision a été prise de mettre en place un groupe de travail pour décortiquer ladite circulaire de 73 pages et faire des propositions qui seront examinées lors d'un prochain CTL.

8) DGF - Exécution budgétaire 2016 - Budget prévisionnel 2017 (pour information)

Le budget est globalement en baisse.

Il est de 2.546.658 € pour 2017 contre 3.703.907 € en 2016 (y compris les abondements de fin d'année pour 2016).

La part/agent a également baissé de 8,57 % soit 170.000 € de moins.

Les Organisations Syndicales ayant voté contre à l'unanimité sur les points 2 et 5, ces derniers seront remis à l'ordre du jour du prochain CTL le 13 juin.